

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE

2000

N° 109

ROBERT BORREL,

MAIRE D'ANNEMASSE, LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES AGENTS MUNICIPAUX VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BONNE ANNÉE

ROBERT BORREL, MAIRE D'ANNEMASSE, LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES AGENTS MUNICIPAUX VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BONNE ANNÉE



Annemasse Express

3 168 nouveaux électeurs

Au 31 décembre 2006, Annemasse comptait 3 168 nouveaux électeurs. Les 29 et 30 décembre derniers, 542 inscriptions ont été enregistrées par le Service État Civil.

Notons aussi que 251 jeunes électeurs de 18 ans pourront s'exprimer et remplir leur devoir civique pour la première fois dès les prochaines élections.

1 124 naissances en 2006

En 2006, le Service État Civil de la Mairie a enregistré 1 124 naissances. Emma, Manon, Lucas et



Mattéo ont été les prénoms en vogue. 143 mariages ont été célébrés et 141 décès déclarés.

Les scrutins prévus en 2007

Plusieurs scrutins sont programmés en 2007 : l'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2007. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2007.

- **Le bureau de vote n°3**, habituellement installé rue de la Gare, sera désormais implanté 4 place de l'Hôtel de Ville (en face de la Mairie) dans l'immeuble Le Tétras (salle Le Salève).

- **Le bureau de vote n° 14** installé à l'école maternelle Marianne Cohn comportant un nombre trop élevé d'électeurs a été scindé en deux. **Le bureau de vote n° 15 est créé** à la même adresse.



Une nouvelle serre au centre horticole

La Ville d'Annemasse a réalisé des travaux de rénovation des serres du centre horticole. Une nouvelle serre de production d'une surface de 400 m² a également été édifiée. **Cette serre vient s'ajouter**

aux 2 300 m² de serres existantes sur le Centre Horticole situé au Brouaz.

Le Service Espaces Verts peut ainsi produire les plants de fleurs destinés au fleurissement des massifs à l'abri des intempéries et en maîtrisant mieux les facteurs climatiques.

3 264 logements sociaux

D'après le dernier inventaire pratiqué par le service Habitat-Construction de la DDE au titre de la loi SRU, Annemasse compte 3 264 logements sociaux (au 1^{er} janvier 2006). Notons, par ailleurs, que 2 436 logements ont été construits entre 1999 et 2005 dont 604 logements sociaux (**soit un taux de 24,79%**).

Nouveau Groupe Scolaire

Antoine de Saint-Exupéry sera le nom de la **sixième école annemassienne**. Située rue Naly, elle devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2008.

D'une surface de plus de 2700 m², l'établissement devrait accueillir 420 élèves répartis dans 14 classes. Début de la construction prévu au deuxième trimestre 2007.

Posez votre question...

A chacune de ses parutions, JIM répond aux questions que vous vous posez...

Chutes de neige

Q ■ **Un service hivernal d'entretien de voirie est-il prévu par la Mairie ?**



R ■ Pour permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions possibles, le **Plan de Viabilité Hivernale**

est déployé chaque année entre le 15 novembre et le 15 mars. Il comprend la surveillance, le salage et le déneigement des 35 km de voirie communale. La surveillance du réseau de voirie est assurée quotidiennement de 3h30 à 22h. Elle permet de déclencher, au besoin, les opérations de salage et de déneigement. Le dispositif d'alerte prévoit également le traitement des parkings de la ville ainsi que des trottoirs, bien que le déneigement de ces derniers soit **légalement à la charge des riverains**. Leur déblaiement n'est cependant pas prioritaire sur la voirie. Rappelons aussi que les voies à dégager sont classées suivant un **ordre de priorité décroissant** en fonction de plusieurs critères : pente, exposition, nature de la voie (RN, RD, desserte, impasses...), la proximité de bâtiments publics à desservir (Pompiers, Hôpital, Police, Écoles), etc.



L'intérêt collectif reste évidemment prioritaire sur l'intérêt individuel. Malgré une organisation rigoureuse et d'importants moyens humains (près de quarante agents municipaux) et matériels, il est **impossible d'intervenir partout en même temps !** La durée moyenne d'un circuit de déneigement est comprise entre 2 et 4 heures. Alors, en cas d'abondantes chutes de neige, il faudra sans doute vous montrer patient. Mais il y a **peu de chance que votre rue échappe à la vigilance du service hivernal**.

Pour poser votre question, écrivez-la sur une simple feuille de papier et :

- déposez-la en Mairie si vous avez la possibilité de vous déplacer,

- ou envoyez-la à l'adresse suivante :

Mairie d'Annemasse

Service Communication BP 530

74107 Annemasse Cedex

Sommaire

Actualité

Annemasse a accueilli 150 représentants européens lors du colloque consacré à la gouvernance du développement durable. La Cité des Solidarités prend forme.



7

Participation citoyenne

Éléments centraux de la Charte de la Participation, les Conseils Consultatifs de Romagny, des Quartiers Sud et du Centre-Ville ont été constitués au mois de novembre.



8

Dossier : Plan Local d'Urbanisme

La réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la deuxième grande étape de la révision du POS et de son évolution en PLU. Présentation de ce document d'urbanisme qui exprime la politique communale en termes d'aménagement du territoire.

9

Stationnement

D'ici à 2009, deux parkings souterrains seront construits à Annemasse.

13

Culture

Château Rouge accueille « L'Arbre » le 7 février. Une fable théâtrale qui nous interroge sur le sens de la vie.



15

Et aussi...

5 Romagny 17 Jeunesse
18 Expression Politique
20 Flash Back

Bonne Année à toutes et à tous

Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,
Bonne Année.

En cette période, on se souhaite toutes les prospérités possibles. Mais quel



est le contenu de ces espérances ? Où se situe le bonheur ? C'est bien difficile à dire.

Le bonheur est relatif. En soi-même, on peut trouver les raisons d'être heureux. Mais si l'on se compare à d'autres, on trouve facilement des raisons d'être triste. A qui faut-il se comparer ? A ceux qui vivent dans l'opulence ? Ou à plus malheureux que soi ? Et que sont les biens matériels pour ceux qui ont perdu la joie par accident de santé, par deuil familial, ou pour toute autre cause liée à la malchance et au destin ?

Je vous souhaite pour 2007 d'être plus heureux que vous ne l'étiez. Je vous souhaite une meilleure santé, que le sort vous épargne, et que le confort de la vie vous soit accordé de manière suffisante. Dans chaque ville, dans la nôtre aussi, il est clair que les inégalités s'accroissent, et que certaines personnes ou certaines familles entrent peu à peu dans une spirale dangereuse d'appauvrissement matériel, mais aussi d'appauvrissement culturel, ce qui en fait des victimes toutes désignées pour les idéologies simplistes et pour les affirmations irréflechies. L'effort des villes – des municipalités – doit chercher à

compenser les écarts, à fournir du logement d'abord, les investissements créateurs d'emplois, mais aussi de l'éducation, de la culture, de la formation civique permettant aux

gens de se respecter, de reconnaître mutuellement les droits et les devoirs de chacun, **et d'abord ses propres devoirs.**

Avec les enseignants, les éducateurs, les associatifs, les bénévoles, tout un réseau travaille dans ce sens, à contre-courant de la société mercantile et inégalitaire qui est devenue quasi universelle sur la terre entière, même dans les pays les plus déshérités. Inverserons-nous ce mouvement ?

La peur du lendemain devant les désordres environnementaux rendant la terre invivable sera-t-elle un levier suffisamment fort pour conduire les citoyens à inverser leurs valeurs et leur façon de vivre ?

C'est un problème universel pour lequel nous pouvons aussi formuler des vœux, **mais surtout agir, en nous-mêmes,** sur notre cercle de proximité, et dans les cercles de réflexion qui préparent demain sans se contenter de la fragile situation d'aujourd'hui dont on connaît bien les risques. C'est mon vœu essentiel pour chacun d'entre vous et pour la Nouvelle Année.

Robert BORREL,
Maire d'Annemasse

© Vincent Bordet

Pendant tout l'hiver, le Plan Grand Froid est activé. Il consiste en un système d'alerte, de prise en charge et d'hébergement des personnes sans domicile fixe.



Mise en œuvre du Plan d'Urgence Hivernal

Comme chaque année à la même époque, les Sans Domicile Fixe souffrent du froid, d'autant plus dans notre région ! Afin d'y remédier, ou tout au moins de leur apporter un peu plus de chaleur, **le niveau 2 du plan grand froid (sur une échelle de 3) est activé en Haute-Savoie depuis le 1^{er} novembre.** Il consiste en un renforcement des capacités d'hébergement par la mobilisation de quelques chambres d'hôtel par la DDASS et par une forte présence des équipes de la Croix Rouge sur le terrain. Ce dispositif reste insuffisant en cas de grand froid. Dès que les températures atteignent -10°C en pleine nuit et reste négatives durant la journée, **le Préfet de Haute-Savoie déclenche le niveau 3 « froid extrême ».** Pour l'agglomération annemassienne, cela se traduit par l'ouverture d'un hébergement supplémentaire situé 16, rue Alfred Bastin à Annemasse.

A partir de 18h, les SDF qui ne peuvent être accueillis à la Maison Coluche, faute de place, sont reçus par une équipe de bénévoles, prennent un repas chaud et s'installent pour la nuit dans l'un des 20 lits mis à disposition.



Coordonné par la 2C2A, ce dispositif est possible grâce à la mobilisation d'associations comme la Croix Rouge, Emmaüs, Escale Accueil, le Secours Catholique...

En Bref

SANTÉ

Projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale au Brouaz

Par délibération du 21 septembre 2006, la Ville d'Annemasse sollicitait le Préfet de la Haute-Savoie pour lancer une procédure d'enquêtes publiques afin de permettre la réalisation d'un projet d'implantation d'une clinique et d'une maison médicale au Brouaz. Dans un nouveau contexte d'offres de soins, la Générale de Santé, gérante de la Clinique de Savoie, **a manifesté son intention de se déplacer.** Après différentes recherches, c'est le site du Brouaz qui a été retenu pour l'implantation du nouvel établissement pouvant accueillir 300 lits **en intégrant l'offre de soins de la clinique Lamartine de Thonon** dont les services se déplaceraient également.

L'enquête publique, organisée du 4 décembre au 17 janvier, débouchera sur une décision préfectorale à la fin du premier semestre 2007.

Une présentation plus détaillée du projet sera réalisée dans un prochain numéro du JIM.

EXPOSITION

Un Billet pour l'Étoile

Projet urbain transfrontalier autour de la gare d'Annemasse, l'Étoile Annemasse-Genève s'exposera au Complexe Martin Luther King du 3 au 16 février. **Entrée libre** de 15h à 19h.

Après plusieurs années d'étude, le projet franco-suisse **entre dans sa phase opérationnelle.**

A terme, la transformation du secteur de la gare aboutira à une offre importante de services (équipements, commerces, logements, transports...).

Venez débattre avec les acteurs du projet lors de la **réunion publique du jeudi 8 février à 19h** (Complexe MLK).

CHABLAIS GARE Révision simplifiée

Après la quatrième réunion publique du 2 octobre 2006 présentant l'évolution du projet Chablais Gare, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre,

a décidé d'engager la procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

A travers l'adaptation du POS actuel, il s'agit de restructurer et de vitaliser le centre-ville d'Annemasse pour affirmer son rôle de cœur d'agglomération. La révision simplifiée fera l'objet de la concertation suivante :

- **mise à disposition d'un registre de concertation** en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels
- **informations régulières dans le JIM**
- **exposition publique** dans le hall de l'Hôtel de Ville durant 3 semaines et **mise en ligne** sur le site internet de la Ville.

Une enquête publique aura également lieu à la fin du premier trimestre 2007. Les dates précises seront communiquées prochainement.



Les fruits de la concertation : Romagny inaugure son nouveau terrain multisports

Depuis 2003, Services Municipaux et Habitants réfléchissent ensemble à l'évolution du quartier de Romagny. Le 25 octobre dernier, c'est le nouveau terrain multisports qui a été inauguré.

Dans la droite ligne des demandes formulées par les jeunes du quartier lors de la réunion du 25 janvier 2006 à la MJC Romagny, le terrain multisports vient d'être inauguré. **Associés au projet tout au long de son élaboration**, les jeunes ont été invités à émettre dès le début du projet des propositions quant à la conception du terrain. Une de leurs idées :

l'utilisation d'un revêtement en gazon synthétique pour un meilleur confort d'utilisation. C'est également l'occasion pour eux de réfléchir au côté des techniciens municipaux, à une installation permettant de conserver les modules de skate existants.

Réalisée dans le cadre des démarches participatives menées par la Ville, **cette collaboration débute dès novembre 2003** par deux

réunions publiques ouvertes aux habitants. 40% des ménages invités répondent présents. A l'issue de ces premières rencontres, des habitants volontaires s'investissent au sein de groupes de travail pour élaborer des réponses aux problèmes ou au manque d'aménagement.

Trois groupes se réunissent ainsi en juin 2004 et construisent avec les élus et les techniciens, un projet pour le quartier, apportant des réponses dans différents domaines tels que :

- la sécurité et la tranquillité publique
- l'animation, l'éducation et la par-

ticipation des jeunes - l'environnement et l'aménagement.

Parallèlement, des travaux sont réalisés par la Société HALPADES sur les bâtiments de la rue Jean Mermoz (sécurisation des garages et des entrées d'immeubles).

La MJC Romagny accompagne également ce travail en intensifiant les actions en direction des habitants et particulièrement des jeunes du quartier. L'installation du terrain multisports est, avec l'aménagement paysager derrière la MJC, le dernier volet d'un véritable « projet de quartier », élaboré avec et pour les habitants de Romagny.

La concertation a abouti à diverses réalisations en 2005 et 2006 avec entre autres :



L'aménagement d'un « **tourne à gauche** » rue de Romagny



La **pose de bancs** sur l'espace central de la rue de la Bruyère



La création et la **mise en peinture** de places de stationnement



La réalisation, par des jeunes de la MJC, de **graffs sur les murets** de la rue des Lilas



La création d'une **aire de jeux** rue du Merle, l'installation de **jeux à ressorts** rue de la Bruyère et l'**extension de l'aire de jeux** située près de la MJC



L'installation d'un **espace convivial** derrière la ferme Chalut

22 Entreprises adoptent la Charte de la Diversité

A l'initiative de la Ville, 22 entreprises annemassiennes ont signé la Charte de la Diversité, le 18 décembre dernier. Par cette démarche, leurs représentants s'engagent à poursuivre leurs efforts pour favoriser le pluralisme au sein du monde professionnel.

« Si les composantes de la société française sont diverses, cette diversité doit se retrouver au sein des entreprises. Appliquer la Charte de la Diversité, c'est favoriser la lutte contre toutes formes de discriminations, qu'elles soient fondées sur le patronyme, l'origine sociale ou culturelle, le handicap, l'âge, le sexe... » explique Sandra Stauffert, Conseillère Municipale déléguée.

Mettre en place des actions concrètes

En parallèle, la Municipalité, les partenaires* impliqués dans les problématiques de l'emploi et les entreprises, à travers le groupe « Agir contre les Discriminations », élaborent des outils de sensibilisation et de formation. Un point d'information contre la discrimina-



Entreprises signataires : Ville d'Annemasse, Adecco, Centre Hospitalier Annemasse/Bonneville, Decathlon, L'entrepôt du Bricolage, Garage Opel, Garage Peugeot, Garage Renault, Géant Casino, Manpower, Migros France, Monoprix, Polyclinique de Savoie, La Poste Annemasse, Press'unic, Samse, Siegwerk (Sicpa), Société Générale, Synergie, TP2A, Valeo/Dav, Vedior bis et Virgin Megastore.

tion a ainsi été installé au Centre Social MJC Sud. Dans le même registre, **une formation sur la discrimination** suivie en juin 2006 est reconduite en 2007. Son objectif : proposer une démarche concertée destinée à intégrer la lutte contre les discriminations dans les politiques et initiatives locales. « Nous avons également comme projet un Carrefour de la Diversité et des Métiers. Il devrait voir le jour en 2007. Cette initiative permettra à des représentants des entreprises et des institutions de rencontrer des jeunes en difficulté d'insertion mais aussi des jeunes diplômés. Le but est de promouvoir les talents, les compétences et la diversité culturelle » ajoute Sandra Stauffert, tout en concluant : « la signature de la Charte n'est en aucun cas un aboutissement, bien au contraire. Ce n'est que le début d'actions à mettre en place ! »

*ANPE, Mission Locale, CRTH, CS MJC Sud

Et c'est ce que fait la Ville d'Annemasse qui **adopte cette Charte en mars 2006 puis qui décide d'y associer les entrepreneurs locaux.**

22 répondent alors à l'appel. Réunies le 18 décembre dernier dans les salons de l'Hôtel de Ville pour signer officiellement la Charte, ces entreprises se sont ainsi engagées à sensibiliser leur personnel à la non discrimination, au respect et à l'application de ce principe.

En Bref

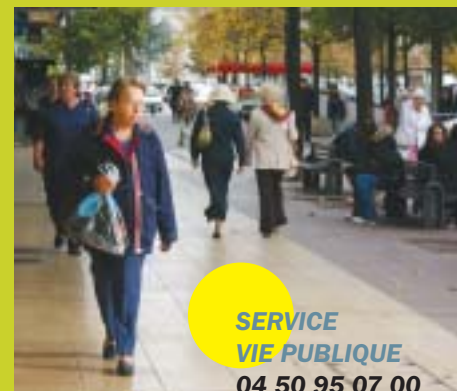
POPULATION

Recensement :
du 18 janvier au 24 février



Depuis janvier 2004, l'Insee a remplacé le comptage traditionnel organisé tous les neuf ans **par des enquêtes de recensement annuelles.**

A Annemasse, 8% de la population sera donc recensée entre le 18 janvier et le 24 février. Si votre habitation appartient à l'échantillon concerné cette année, vous avez sans doute déjà reçu un courrier explicatif du Maire. A partir du 18 janvier, les 6 agents recenseurs, **identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du Maire**, déposent au domicile des personnes recensées, les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement au sein du foyer recensé, ainsi qu'une note explicative. L'agent recenseur peut vous aider à remplir ces documents et les récupère lorsque vous les avez complétés. Les documents peuvent également être directement déposés en Mairie. Lors de leur passage à votre domicile, merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.





Christian Dupessey et Roger Vioud, entourant Bettina Laville, Présidente de l'Association Vraiment Durable et Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes.



De la Déclaration d'Annemasse à la Cité des Solidarités...

150 représentants européens étaient à Annemasse pour participer au colloque consacré à la Construction de la Gouvernance du Développement Durable. Le processus d'émergence, au cœur d'Annemasse, de la future Cité des Solidarités est bel et bien amorcé.

Les 23 et 24 novembre derniers, le Complexe Martin Luther King, a pris une envergure européenne. Le colloque international organisé par la Ville et l'Association Vraiment Durable a réuni plus de 150 participants venus de toute l'Union Européenne (Bulgarie, Chypre, République Tchèque, France, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) et de Suisse. Une série de conférences et de tables rondes ont permis d'aboutir à la Déclaration d'Annemasse, prononcée en présence de Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes et de Jean-Maurice Ripert, Ambassadeur de France auprès des Nations Unis. Elle comprend douze propositions qui définissent les moyens à mettre en oeuvre pour **associer les**

nouveaux Etats membres à la préservation environnementale. « *Le besoin de bénéficier d'une coopération européenne au développement durable a été exprimé par tous.* » a expliqué Bettina Laville, Présidente de Vraiment Durable. Au terme du Colloque, l'Association Vraiment Durable et la Ville d'Annemasse ont décidé de soumettre leurs conclusions à la réflexion. Ils appellent, au sein de l'Union Européenne, les acteurs locaux (citoyens, élus, associations, ONG, entreprises), les pouvoirs publics nationaux et européens et les institutions de recherche et d'expertise, à participer à la consultation qui va maintenant s'engager autour des douze propositions. « *Et si elles trouvent un écho favorable, nous pourrions nous revoir à Annemasse dès l'an prochain* » a conclu Bettina Laville.

Annemasse, Cité des Solidarités

Avec ce colloque, le processus d'émergence, au cœur d'Annemasse, de la future « Cité des Solidarités » est amorcé. Depuis plusieurs années et dans la droite ligne de son Agenda 21, Annemasse a, en effet, choisi de placer la solidarité au cœur de ses priorités. Dans le cadre du projet franco-suisse de l'Étoile Annemasse-Genève, l'ambition est de créer

une plate forme internationale autour du thème de la Solidarité. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) afin de favoriser une complémentarité avec la Genève Internationale. « *Annemasse s'ouvre de plus en plus à l'international et l'implantation d'ONG sur son territoire est plus que jamais possible* » a rappelé Laurent Moutinot, Conseiller d'État de Genève. Et nul doute que la création de cette future Cité des Solidarités sera pour notre ville frontalière un élément fort de développement économique et d'emplois.

Pour en savoir plus sur la Déclaration d'Annemasse et sur la Cité des Solidarités
www.mairie-annemasse.fr



Les Conseils Consultatifs sont créés

Éléments centraux de la Charte de la Participation, les trois Conseils Consultatifs (CC) d'Annemasse ont été créés en novembre dernier.

Espaces d'échanges et de débats, ils permettront d'associer les habitants et les acteurs socio-économiques à l'élaboration des projets de la commune.



Le Conseil Consultatif des Quartiers Sud.

Que l'action municipale contribue à favoriser la citoyenneté, l'échange et le débat, telle était l'une des demandes formulées par les Annemassiens ayant participé à l'élaboration de l'Agenda 21.

Composés chacun de **15 habitants**, de 8 acteurs socio-économiques (MJC, Groupe Scolaire, Association, commerçant...) et de 3 élus, les Conseils Consultatifs (CC) doivent permettre de satisfaire cette aspiration. Ils serviront à expliquer aux habitants les décisions prises par la Municipalité, **à définir plus aisément des priorités** dans les quartiers et **à mettre en œuvre des projets** répondant mieux aux besoins de leurs habitants.

Une nouvelle méthode de travail

L'action des trois CC couvre l'ensemble de la commune*. Désormais, leurs membres vont devoir s'informer en profondeur de l'actualité municipale afin de compléter la réflexion des élus.

Élues en novembre, les trois assemblées n'ont pas tardé à se mettre au travail.

L'assemblée générale du 11 décembre a d'ores et déjà permis de définir les thèmes de travail suivants :

- **les déplacements** (circulation, stationnement, transports en commun, sécurité routière)

- **les projets d'urbanisme** (PLU, Rénovation Urbaine de la ZUS du Perrier, Boulevard Urbain)

- **le cadre de vie** (image de la ville, nuisances diverses, propreté, aménagements d'espaces verts...)

- **la participation citoyenne.**

Par ailleurs, l'assemblée générale a permis de présenter aux membres des CC les grands projets de la ville que sont le renouvellement urbain de la ZUS du Perrier, l'extension de la MJC Romagny, le Boulevard Urbain et l'aménagement du centre-ville. La Charte de la Participation s'appuie sur les dispositifs d'information et de concertation en place depuis plusieurs années pour renforcer encore l'écoute et le dialogue entre l'équipe municipale et les Annemassiens. Avec la création des Conseils Consultatifs, la Ville propose une méthode de travail laissant plus de place à la participation citoyenne. Parce que l'avenir d'Annemasse est **l'affaire de tous.**

Pour en savoir plus sur la Charte de la Participation et la composition détaillée des 3 Conseils Consultatifs www.mairie-annemasse.fr

* **CC des Quartiers Sud** : le quartier du Perrier et ses alentours, la route de Bonneville et le secteur du Beulet.

CC de Romagny : le quartier de Romagny, la Zone Industrielle et la route des Vallées.

CC du Centre-Ville : le centre-ville, le quartier du Vernand, le quartier du Brouaz et le quartier de la gare.



Assemblée Générale présidée par Christian Dupessey.

« Mutualiser nos propositions »



Membre du Conseil Consultatif du centre-ville, Michel Chassard se dit ravi de pouvoir agir utilement à la vie d'Annemasse.

JIM : Qu'est-ce qui vous a poussé à devenir membre du Conseil Consultatif de votre quartier ?

Michel Chassard : Il s'agit d'une démarche citoyenne. La Municipalité nous propose d'affirmer notre point de vue sur un certain nombre de projets. Eh bien, je souhaite profiter de cette opportunité en ayant pour simple objectif d'être utile et de participer activement au « bien vivre » dans ma ville.

JIM : Et qu'attendez-vous de cette participation ?

Michel Chassard : Les habitants ont l'avantage de connaître parfaitement leur quartier et les problèmes qu'on y rencontre au quotidien. Grâce à cette expérience du terrain, nous avons la possibilité de faciliter la prise de décision de l'équipe municipale. Au final, il ne s'agit pas de se substituer aux élus et aux techniciens mais juste de mutualiser nos points de vue pour encore plus d'efficacité.

JIM : Sur quels sujets aimeriez-vous exposer votre avis ?

Michel Chassard : L'amélioration de la qualité de ville passe inévitablement par les préoccupations environnementales. Sans chercher à faire revenir la campagne dans la ville, il faut porter une attention particulière aux aménagements paysagers qui accompagnent les projets d'urbanisme.

JIM

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES D'ANNEMASSE



ANNEMASSE

La Ville et Vous

Dossier



Plan Local d'Urbanisme

PAGES 9-12 **PRÉSENTATION
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(PADD)**

La réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la deuxième grande étape de l'élaboration du PLU.

Ce document d'urbanisme affirme la politique communale en matière d'aménagement du territoire.

Donnez-nous votre avis sur les orientations et les objectifs de ce projet urbain.

Le PLU, c'est quoi ?

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fixe les règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire communal. Il est le document de référence juridique en matière d'application du droit des sols. Ainsi, le PLU impose les règles de construction et d'utilisation du sol et ce sur chaque parcelle.

A travers le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui donne une vision à plus ou moins long terme de la ville, le PLU exprime aussi un projet d'urbanisme.

Concrètement, le PADD va servir à définir les **orientations sectorielles** et le **règlement de zonage**. Ces deux autres pièces du PLU ont pour but de :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal
- préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain.

Les éléments du PLU

1 Rapport de Présentation

Il expose le **diagnostic de la commune**, présente la situation environnementale actuelle et justifie les règles inscrites dans le PLU.

2 Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Nouvelle pièce qui n'existait pas dans les anciens POS, le PADD exprime la politique communale en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement durable.

3 Règlement Zonage

Sur chaque parcelle s'applique un zonage. A chaque zonage correspond une réglementation portant sur l'utilisation du sol et le droit à construire.

4 Annexes

Servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, emplacements réservés...



Du POS au PLU l'avenir d'A

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Après la phase du diagnostic (voir JIM n°102), l'élaboration du PADD constitue la deuxième grande étape de l'élaboration du PLU. En voici les objectifs et les orientations principales.

P ièce nouvelle qui ne figurait pas dans les anciens POS, le PADD exprime la **politique communale en matière d'aménagement du territoire et de développement durable**.

Cet élément central du PLU pose les fondements d'un projet d'urbanisme qui, pour les dix prochaines années, propose les orientations d'aménagements suivantes :

1- Continuer à accueillir de manière préférentielle des habitants, des activités, des commerces et des équipements :

- en lien avec la présence et le développement **des transports en commun**,
- pour affirmer le rôle d'Annemasse dans l'agglomération française et le poids de cette dernière dans l'ensemble transfrontalier,
- pour lutter contre l'étalement urbain que connaît la partie française de l'agglomération.

2- Profiter du développement que connaît Annemasse pour améliorer dans le même temps le fonctionnement et l'image de la ville, l'environnement et le cadre de vie de ses habitants.

Il s'agit de poursuivre la structuration urbaine de l'agglomération : réseau viaire, transports en commun, espaces publics, espaces verts de respiration, cheminements piétonniers, etc. **L'Agenda 21** communal constitue une trame de fond pour cette deuxième orientation.

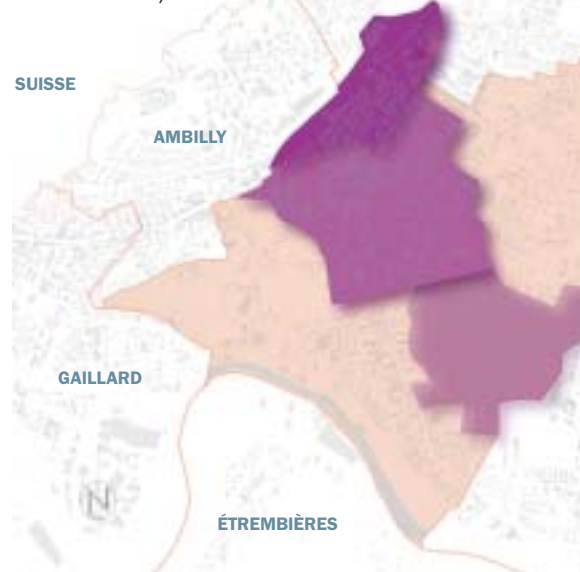
Ces 2 orientations se traduisent à travers 4 objectifs :

1. Accepter la densification différenciée

L'accueil des logements, activités, commerces, équipements ne doit pas se faire partout dans le tissu urbain existant mais dans des secteurs privilégiés de la commune.

Le PADD vise à :

- densifier fortement la partie Nord du centre-ville, autour de la gare et de l'arrivée du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux Vives-Annemasse),
- densifier moins fortement mais de manière soutenue le reste du centre-ville en favorisant le **renouveau urbain**,



- limiter les possibilités de densification du halo habité afin de contrôler son évolution et créer ainsi des réserves foncières pour les générations futures,
- stabiliser et rééquilibrer les secteurs du Perrier/Livron en y introduisant plus de mixité sociale,



J... Construire Annemasse



2. Développer et hiérarchiser

le réseau viaire (Voir Carte page 12)

En 2005, 100 000 mouvements de véhicules par jour ont été comptabilisés sur la ville. Le taux d'évolution annuel du nombre de déplacements en véhicule étant de 2%, la ville ne pourra pas absorber une telle évolution indéfiniment.

Le PADD propose :

- **un report de la circulation sur des voies de contournement** : péricentrique, boulevard urbain, avenue de l'Europe



- **un report modal** :

- développer les transports en commun (sites propres, CEVA)
- donner plus de place aux piétons et aux cyclistes
- créer un véritable maillage du réseau des déplacements doux
- relier ce réseau avec les espaces verts et les équipements publics
- renforcer la sécurité urbaine
- améliorer la qualité de vie des habitants.

Le PLU... Où en est-on ?

Délibération d'approbation du projet

éventuellement modifié

Enquête Publique

Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision du PLU

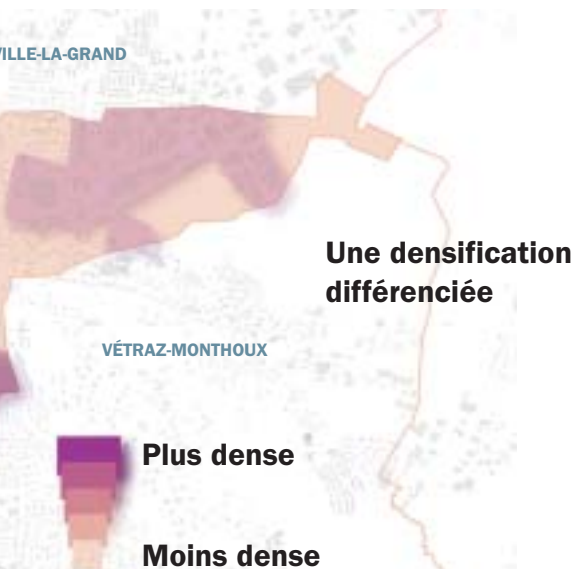
et tirant le bilan de la concertation

Réglementation Zonage Annexes

PADD

Diagnostic Territorial

Lancement de la révision par délibération du 1^{er} Juillet 2004



maintenir l'attractivité de la zone industrielle en conciliant le développement commercial et en préservant les activités industrielles et artisanales existantes.

Les projections attendues annoncent **34 097 habitants en 2015** à Annemasse, c'est-à-dire **5 015 habitants supplémentaires (soit un taux de croissance annuel de 1,53%)**.

Pour faire face à cette situation, la Ville souhaite mettre en oeuvre des conditions d'accueil satisfaisantes en termes d'habitat, d'équipements et de dessertes.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Suite)

La notion de **cadre de vie** à travers les espaces verts et les cheminements piétons sera prise en compte. Le **caractère ouvert** du site sera préservé ou restitué quel que soit l'aménagement choisi, notamment pour la **préservation des cônes de vues sur les chaînes de montagnes et la valorisation des ouvertures paysagères.**

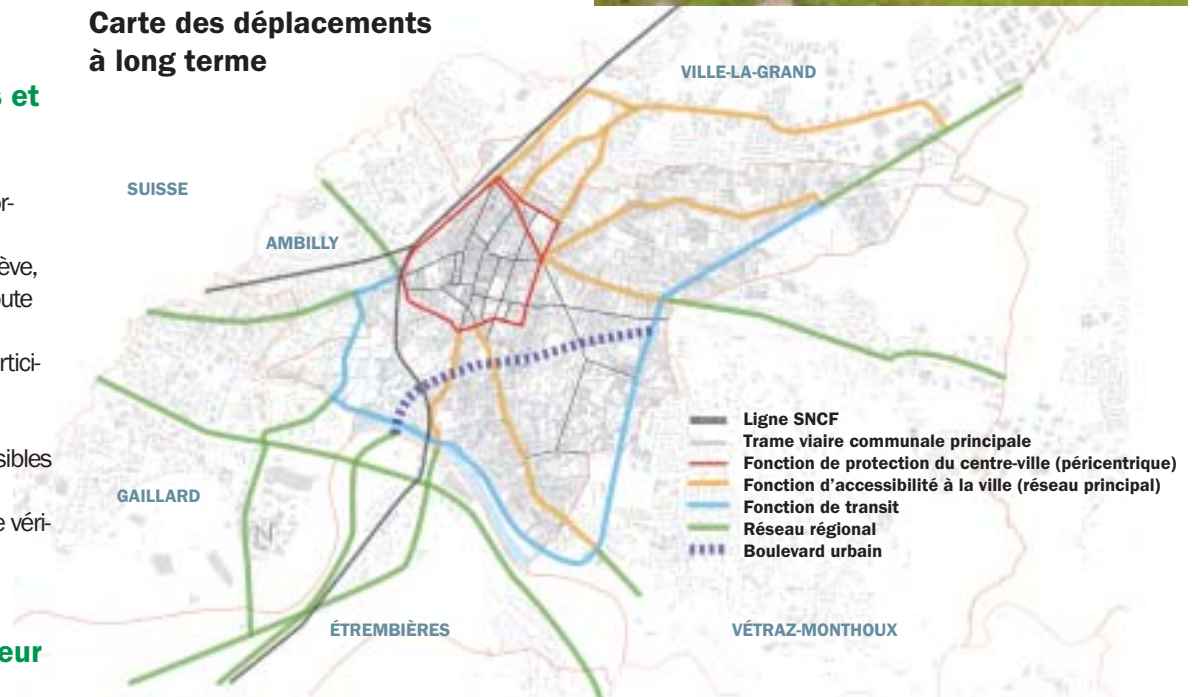


3. Développer et améliorer la qualité des espaces publics et des espaces verts

Le projet vise à :

- améliorer la perception de la ville en se forgeant une nouvelle image,
- valoriser les entrées de ville : Rue de Genève, Route de Thonon, Route d'Étrembières, Route de Bonneville,
- mettre en valeur le patrimoine bâti qui participe à la mise en valeur du cadre de vie des habitants,
- valoriser les espaces verts et les rendre lisibles en les mettant en réseau,
- aménager les espaces publics comme de véritables lieux de vie et d'échanges.

Carte des déplacements à long terme



4. Aménager un nouveau secteur au coeur du territoire du Genevois Haut-Savoyard : le Brouaz

Secteur stratégique à l'échelle de l'agglomération, l'aménagement de ce secteur devra tenir compte des orientations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : permettre l'accueil d'un ou plusieurs équipements majeurs à l'échelle du périmètre du SCOT et au delà.



La concertation continue...

Le projet de PADD est consultable à l'Atelier d'Urbanisme et est soumis à l'avis du public.

Point-info PLU

Les mercredis de 14h à 17h - Atelier d'Urbanisme (2^e étage - entrée Rue du Commerce)

Un registre de concertation permet de recueillir vos remarques et suggestions.

Exposition

L'exposition PADD est consultable sur

www.mairie-annemasse.fr

Vous pouvez aussi laisser vos remarques sur atelier.urbanisme@mairie-annemasse.fr

Deux parkings souterrains en centre-ville

Afin d'optimiser son offre de stationnement, Annemasse vient d'en déléguer la gestion à la société SAGS.

Deux parkings souterrains seront construits d'ici à fin 2009.

Leur ouverture marquera une étape essentielle dans la mise en place progressive du nouveau plan de déplacements.

Le 29 novembre dernier, Robert Borrel et Jean-Claude DIRX, président de la SAGS, ont signé la convention officielle de délégation de service public dans les salons de l'Hôtel de Ville. Outre l'exploitation des équipements de surface existants, SAGS construira deux parkings souterrains en plein cœur d'Annemasse. La gestion des 2100 places de stationnement de surface a été déléguée dès le 1^{er} janvier 2007, date à laquelle une nouvelle grille tarifaire est entrée en vigueur.*



Afin d'assurer une meilleure rotation et donc d'optimiser l'offre de stationnement, les parkings de la place du Clos Fleury et de la place des Marchés évolueront en espace de stationnement clos (comme l'est déjà la place de la Libération) à partir du 1^{er} avril 2007.

Un élément essentiel du nouveau plan de déplacements

Le parking Montessuit (248 places sur 2 niveaux) sera le premier réalisé, sous le site du Clos Granier (rue Molière) et du Parc Montessuit. Les travaux débuteront au deuxième trimestre 2007 pour garantir une ouverture au public courant 2008.

Sans délai commenceront alors les travaux de réalisation du deuxième parking, celui situé sous la place de la Libération (673 places sur 2 niveaux). L'ouverture est prévue fin 2009.

A terme, 3100 places de stationnement seront gérées par la SAGS. Pour ce faire, **14 emplois devraient être créés à Annemasse.** Ces parkings souterrains sont des éléments fondamentaux de la mise en place progressive du nouveau plan de déplacements.

Afin d'assurer une meilleure accessibilité à l'hypercentre, le trafic de transit doit être orienté sur le péricentrique. Voie urbaine permettant de faire le tour du centre-ville, ce péricentrique doit aussi permettre l'accès aux quartiers grâce à des boucles de circulation desservant des parkings.

Des aménagements paysagers en surface

En surface, les parkings actuels (Libération, Clemenceau, Marchés et Clos Granier) seront remplacés par des aménagements paysagers.

Un agrandissement du parc Montessuit et l'aménagement des 3 Places sont notamment programmés. Cette réappropriation de l'espace public fera évoluer le centre-ville vers plus de qualité.

STATIONNEMENT

Ce qui change dès 2007

- Depuis le 1^{er} janvier, la gestion du stationnement de surface est assurée par la société SAGS (qui a par ailleurs en charge la construction des deux parkings souterrains).

- A partir du 1^{er} avril, la place des Marchés et la place du Clos Fleury seront transformées en parcs de surface clos.

Cette évolution permettra d'assurer une meilleure rotation et d'optimiser l'offre de stationnement.

- Les travaux du parking Montessuit débuteront **dès le deuxième trimestre 2007.** Ils devraient durer environ un an.

Forfaits

Pour la zone verte, différents forfaits vous sont proposés** (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel).

Pour s'abonner, il suffit de se rendre à la Police Municipale muni(e) :

- de sa(ses) Carte(s) grise(s)***
- du règlement correspondant à la formule choisie.

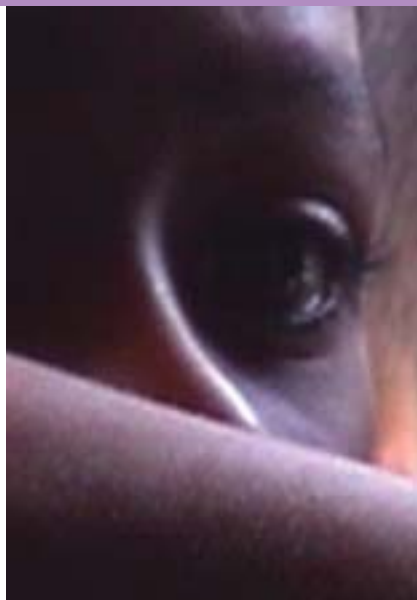
* Les tarifs 2007 sont à votre disposition en Mairie, à la Police Municipale (passage Jean Moulin) et sur www.mairie-annemasse.fr

** Le calendrier des Forfaits s'aligne désormais sur le calendrier civil. Ex. : un forfait trimestriel souscrit le 10 janvier sera valable jusqu'au 31 mars.

*** Deux numéros d'immatriculation peuvent être inscrits sur un même forfait.



Les Atom Cities d'Eléonore de Montesquiou



Jusqu'au 17 février, l'exposition d'Eléonore de Montesquiou, *Atom Cities*, investit la Villa du Parc Centre d'art contemporain. A travers des œuvres pleines d'humanité, l'artiste franco-estonienne nous invite à explorer la question des identités et des frontières.

En privilégiant l'écoute, Eléonore de Montesquiou promène et propose un regard sur tout événement qui se présente à elle. Proche du film documentaire sans toutefois s'attacher au réalisme, ses œuvres portent un regard singulier sur des personnes déracinées, exilées, apatrides. Dans *Atom Cities*, l'artiste interroge les habitants de Sillamaä et Paldiski, deux villes d'Estonie rayées de la carte à l'époque soviétique et qui depuis 1991 tentent de se reconstruire. *Atom Cities* est un portrait de ces deux villes en pleine mutation. Fondés sur des interviews ou des conversations axés sur le vécu intime, ces enregistre-

ments sont ensuite retravaillés et fragmentés puis parfois associés à d'autres éléments sonores. Ils constituent la matière première d'une bande-son sur laquelle les images vont venir se greffer sans jamais coïncider réellement avec elle.

Outre les différentes facettes de son projet *Atom Cities*, Eléonore de Montesquiou présente trois autres films à Annemasse. **Entrée Libre.**

JUMELAGE A la recherche de...

Dans le cadre des échanges organisés chaque été avec la ville de Boisbriand, la Mairie d'Annemasse recherche 2 étudiant(e)s âgé(e)s de 18 à 30 ans pour un emploi d'été rémunéré d'une durée de 8 semaines dans la ville québécoise. Ils devront être domiciliés de préférence à Annemasse, détenteurs du BAFA ou avoir une expérience d'encadrement d'enfants. **Plus d'informations : 04 50 95 07 64**



VILLA DU PARC
CENTRE
D'ART CONTEMPORAIN
www.villaduparc.com

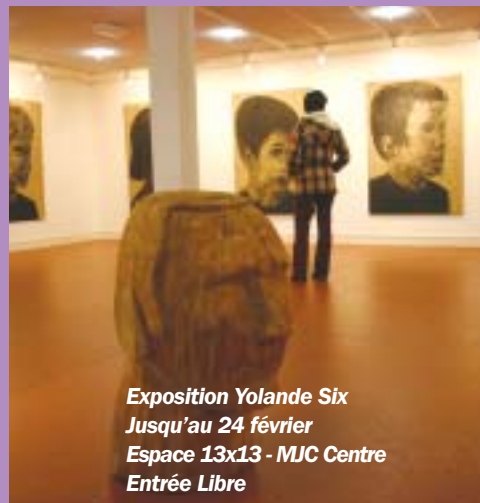
Bienvenue dans l'Espace 13x13

Lieu d'exposition consacré à l'art contemporain, l'Espace 13x13 de la MJC Centre invite tous les publics à découvrir l'univers de la démarche artistique.

Qu'on se le dise, la MJC Centre est aussi un lieu d'exposition. Depuis près de trente ans, l'Espace 13x13 s'attache à promouvoir la jeune création et à susciter le lien entre l'art et le jeune public.

Jusqu'au 24 février, l'Espace 13x13, en partenariat avec l'École Municipale de Musique, expose le travail de **Yolande Six**, photographe et plasticienne. L'artiste aborde la question du détournement d'objets du quotidien à travers un travail de photographies, dévoilant un univers poétique et ludique, rempli d'humour subtil. Grâce aux paysages imaginaires, le thème du "carnet de voyage" est abordé tout en délicatesse.

Avec quatre expositions pour la saison 2006/2007, l'Espace 13x13, accueille des artistes de tous horizons. De Sophie Dodelin à Olivier Duverney en passant par Alexandre Suberville et Yolande Six, entre **gravures, photographies, sculptures peintures, vidéo** et **univers sonores**, cet espace d'exposition propose à ses visiteurs un chemin accueillant à travers toutes les formes d'art.



Exposition Yolande Six
Jusqu'au 24 février
Espace 13x13 - MJC Centre
Entrée Libre





© Michel Cavatca



L'arbre ou jusqu'où peut-on aller par amour ?

Et non ! Les spectacles de Château Rouge ne sont pas réservés qu'aux adultes. Destiné à tous dès 6 ans, *L'arbre* fait escale à Annemasse le 7 février prochain.



© Michel Cavatca

Au milieu d'une prairie, un arbre solidement ancré dans la terre, se tient majestueusement. A ses pieds, une petite fille découvre la vie. Elle prend à témoin son nouvel ami et lui confie ses peines et ses joies.

De cette rencontre naît une amitié inconditionnelle qu'eux seuls pourront comprendre. Mais jusqu'où peut-on aller par amour ?

A travers cette fable, Nino d'Introna nous interroge sur le sens de la vie. Et plus spécifiquement sur les liens unissant les hommes.

L'arbre nous conduit des premiers pas de la petite enfance au crépuscule de la vie. Portée par des musiques et des lumières féeriques, dans un décor épuré, cette pièce ouvre les portes de l'imaginaire tout en poussant notre réflexion sur le sens de la vie, de l'amour et du don à l'autre.

« Faire cohabiter l'enfance et l'âge adulte »

Auteur, comédien et directeur du Théâtre Nouvelle Génération de Lyon, Nino d'Introna nous révèle ce qui se cache derrière *L'arbre*.



JIM : Comment vous est venue l'idée de monter cette pièce ?

Nino d'Introna : Tout débute par une rencontre avec un livre, il y a déjà quelques années. Le livre de Shel Silverstein « *L'arbre généreux* », traînait depuis quelques jours dans le théâtre où nous travaillions. J'ai fini par le prendre pour le lire. L'histoire m'a plu immédiatement. L'envie m'est venue de mettre en scène ce livre mais il a fallu laisser l'idée faire son bonhomme de chemin. Et puis, il y a eu la question des droits d'auteurs. Cela posait pas mal de problème donc j'ai choisi de m'en inspirer tout en réécrivant l'histoire.

JIM : Le thème de la pièce, l'amour, semble quelque chose d'important pour vous...

Nino d'Introna : J'ai aujourd'hui 51 ans, 49 lorsque j'ai écrit la pièce. J'étais à un mo-

ment de ma vie où j'avais besoin de faire un bilan sur la vie et l'amour.

L'arbre est une histoire d'amour entre deux êtres. L'enfant et l'arbre ne savent pas ce qu'est l'amour et ils vont l'apprendre l'un avec l'autre, parfois à leurs dépens. L'amour prend différentes dimensions en fonction des moments de la vie. L'amour peut parfois se montrer aussi très cruel.

JIM : Pourquoi avoir choisi le théâtre pour enfant ?

Nino d'Introna : Je dirais plutôt que c'est le théâtre jeune public qui m'a cherché lorsque j'avais tout juste 21 ans. J'ai beaucoup travaillé comme auteur ou comme comédien dans des spectacles adressés aux jeunes.

Mais je ne réalise jamais une pièce en me disant que le spectacle est réservé uniquement aux jeunes. Je pense que mes pièces ont une dimension intergénérationnelle.

Elles sont accessibles aux deux publics : adultes et enfants. C'est pourquoi *L'arbre* reflète tout à fait ma vision du théâtre jeune public : tenter de faire cohabiter ensemble l'idée de l'enfance et de l'âge adulte, laisser le public toujours dans l'interrogation : que percevons-nous de l'âge adulte ? Que gardons-nous de l'enfance ?

BILLETTERIE
04 50 43 24 24

Annemasse, 2000 ans d'histoire dévoilée

par
Guy Gavard

Historien, premier-adjoint de Robert Borrel de 1977 à 2001 et Annemassien depuis toujours, Guy Gavard vient de publier une histoire d'Annemasse et de ses relations étroites avec Genève. Un ouvrage qui confirme le passé riche et passionnant de notre ville.



JIM : Qu'est-ce qui caractérise l'histoire d'Annemasse ?

Guy Gavard : D'abord son ancienneté. Dès la Préhistoire, des hommes peuplent des grottes situées au pied du Salève. A l'époque romaine, le village (appelé alors Namascae) est prospère. Il compte déjà un millier d'habitants environ. Si la création de la gare en 1880 a été déterminante dans l'essor de la cité, l'élément essentiel reste la présence de Genève.

JIM : La vie annemassienne a-t-elle été conditionnée par l'histoire de Genève ?

Guy Gavard : Oui. Pendant la Réforme, Annemasse souffre de l'affrontement entre la Genève calviniste et les Ducs de Savoie catholiques. La population est massacrée à plusieurs reprises. Et puis au fur et à mesure que Genève se développe, ses besoins en denrées alimentaires augmentent. Village agricole, Annemasse lui vend alors une partie de sa production.

Annemasse et les communes voisines ont longtemps été la ceinture nourricière de Genève. C'est le schéma traditionnel de la grande ville qui dépend de son arrière-pays pour s'approvisionner. Cela explique que l'agriculture soit restée le cœur de la vie économique annemassienne jusqu'à une période récente.



**Séance de dédicace
à la Mairie d'Annemasse
le vendredi 15 décembre**

JIM : A quand remonte l'essor de la ville ?

Guy Gavard : Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Annemasse est un village. A peine mille habitants sont recensés en 1876. Le tournant a lieu précisément en 1880 avec l'aménagement de la ligne de chemin de fer entre Bellegarde et Evian et la création de la gare d'Annemasse. En quelques années, le petit village devient une ville carrefour. L'industrie et le commerce font leur apparition. En 1911, on recense déjà 3300 habitants.

JIM : Et pendant l'entre-deux-guerres les frontaliers sont... suisses ?

Guy Gavard : Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'effondrement du franc français entraîne une forte montée des investissements suisses en France. Beaucoup de commerçants et d'industriels

genevois s'installent alors à Annemasse qui connaît un véritable « âge d'or » entre 1921 et 1926. Sa population, dont 13% est alors suisse, passe de 3 500 à 6 000 habitants. Après 1940, la ville connaît une nouvelle vague d'industrialisation avec les horlogers venus du Doubs. L'horlogerie reste d'ailleurs jusqu'aux années 60 l'activité phare d'Annemasse.



JIM : Comment expliquez-vous l'explosion démographique des années 60 et 70 ?

Guy Gavard : De 1962 à 1975, la population de l'agglomération annemassienne augmente de 18 500 habitants. Cette poussée démographique s'explique par l'apparition du phénomène des frontaliers tel que nous le connaissons aujourd'hui. Leur nombre triple entre 1962 et 1968. Ce phénomène s'accompagne de flux migratoires compensatoires en provenance d'autres régions françaises ou de l'étranger. En 1975, Annemasse est devenue une ville moyenne de 23 000 habitants.

JIM : Et comment voyez-vous l'avenir ?

Guy Gavard : L'avenir passe par la réalisation du grand projet CEVA. Cette liaison ferroviaire entre Annemasse et Cornavin propulserait l'agglomération franco-genevoise dans une nouvelle ère. Et ce une nouvelle fois grâce au chemin de fer.

Guy Gavard - Histoire d'Annemasse et des communes voisines - Édition La Fontaine de Siloé 2006

En Bref

MJC CENTRE

Festiplus : des histoires à vivre en famille



Vivre mille et une histoires, voyager à travers un monde féérique fait de rêves et d'émotions, **partager des moments de plaisir...**

Voilà ce que propose **Festiplus** au jeune public à travers différents spectacles programmés tout au long de l'année.

Le 10 mars, rendez-vous est pris à la MJC Centre avec « **Un grand amour** », du théâtre de marionnettes mis en scène par la Compagnie du Jabron Rouge. **Ouvert aux enfants dès 3 ans**, ce spectacle vous plonge dans l'histoire de Lili, une petite marionnette. *Un jour elle reçoit une lettre de son fiancé : il va arriver. Branle-bas de combat dans la maisonnée. Oui, mais voilà, Lili n'a jamais vu son fiancé. Sera-t-il comme elle l'imagine ?*

MJC CENTRE
04 50 92 10 20

PRATIQUE

Inscriptions scolaires 2007-2008

Les inscriptions scolaires ont débuté. **Pour les enfants nés en 2004 qui entrent en maternelle en septembre 2007**, les inscriptions ont lieu jusqu'au 2 mars. **Pour ceux entrant en CP**, les inscriptions auront lieu du 5 mars au 27 avril.

Afin de procéder à l'inscription scolaire de leur(s) enfant(s), les parents domiciliés à Annemasse



sont donc invités à se présenter en Mairie (Service Scolaire et Périscolaire 2^e étage) munis d'un justificatif de domicile, d'un livret de famille (et d'un justificatif de garde de l'enfant le cas échéant) et du carnet de santé de l'enfant.

SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE
04 50 95 07 33
service.jeunesse@mairie-annemasse.fr

La Police Municipale joue aussi la carte de la Prévention Routière



Depuis le début de l'année scolaire, les agents de la Police Municipale animent des journées de sensibilisation dans les écoles d'Annemasse.

Objectif : que nos jeunes piétons et futurs conducteurs prennent conscience des dangers de la route.

École Jean Mermoz. Mardi 7 novembre 2006. Une fois n'est pas coutume pour les élèves de CM2 : pendant toute la journée, il n'a pas été question d'orthographe ou de calcul, mais d'apprentissage du code de la route.

A pied ou à vélo, les enfants ne s'aperçoivent pas forcément des dangers qu'ils encourent, la compréhension des panneaux leur faisant bien souvent défaut. Pour tenter d'y remédier et de les sensibiliser à une conduite respectueuse des autres usagers, les agents de la Police Municipale se rendent régulièrement dans les écoles primaires.

Au programme : cours de code le matin et atelier pratique l'après-midi. Une évaluation mêlant la théorie et la pratique clôture cet apprentissage qui se déroule dans un esprit qui se veut avant tout civique. Initiée par les Commissariats, cette action de sensibilisation a été reprise, à Annemasse, par la Police Municipale depuis septembre 2006. Formés à intervenir auprès des plus jeunes, deux policiers sillonnent les écoles primaires annemassiennes. Équipés de panneaux, de vélos et de documents pédagogiques, ils se chargent d'expliquer les dangers de la rue aux enfants et cela fonctionne !

Une vraie leçon de civisme...

« *Bien souvent, après une intervention dans une école, des parents nous racontent qu'ils se font sermonner par leurs enfants s'ils n'ont pas la ceinture ou pour le non respect des panneaux !* » expliquent-ils ravis.

Et pour que les enfants n'oublient pas trop vite ce qu'ils ont appris, une attestation, un feuillet de rappel de ce qu'ils ont vu et un dépliant sur les panneaux existants leurs sont remis en fin de journée.

ANNEMASSE

PRATIQUE

Les permanences des élus de la Majorité ont lieu **tous les samedis de 11h à 12h** à l'Hôtel de Ville.

Pour être reçu, il suffit de se **présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville.**

CONSEIL MUNICIPAL : les jeudis **25 janvier** et **15 février 2007.** Salle du Conseil - **18h30**

Hôtel de Ville 04 50 95 07 00

www.mairie-annemasse.fr

Lundi, Mercredi, Jeudi : **9h-12h / 13h30-17h**

Mardi : **9h-12h / 15h-18h**

Vendredi : **9h-17h sans interruption**

Samedi : **9h-12h**

- | | |
|--|------------------------------------|
| ■ Bibliothèques : | ■ Caisse d'Allocations Familiales |
| - Centrale | 0820 25 74 10 |
| 04 50 95 89 09 | |
| - Jeunesse Perrier | ■ Mission Locale |
| 04 50 37 74 12 | 04 50 95 20 50 |
| Romagny | ■ ANPE |
| 04 50 38 97 04 | 04 50 37 27 08 |
| ■ École Municipale agréée de Musique | ■ ASSEDIC |
| 04 50 84 23 20 | 08 11 01 01 74 |
| ■ École des Beaux-Arts du Genevois | ■ Maison de la Justice et du Droit |
| 04 50 37 21 89 | 04 50 84 06 70 |
| ■ Château Rouge (Billetterie) | ■ Déchetterie des Grands Bois |
| 04 50 43 24 24 | 04 50 38 04 62 |
| ■ Villa du Parc Centre d'art contemporain | ■ Police secours 17 |
| 04 50 38 84 61 | ■ SAMU 15 |
| ■ Complexe Martin Luther King | ■ Pompiers 18 |
| 04 50 87 12 83 | ■ Commissariat |
| ■ Piscine Municipale | 04 50 95 44 50 |
| 04 50 92 08 40 | ■ Police Municipale |
| ■ Médiateurs de Nuit | 04 50 87 04 80 |
| 04 50 92 16 16 | ■ Gendarmerie Annemasse |
| ■ MJC Centre | 04 50 92 11 66 |
| 04 50 92 10 20 | ■ Hôpital Annemasse Ambilly |
| ■ MJC Romagny | 04 50 87 47 47 |
| 04 50 92 64 97 | ■ Clinique de Savoie |
| ■ Centre Social MJC Sud | 04 50 95 41 41 |
| 04 50 37 74 10 | ■ SOS Enfance maltraitée |
| ■ Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs | 119 * |
| 04 50 38 47 62 | ■ Accueil des sans-abri |
| ■ Office Municipal des Sports | 115 * |
| 04 50 92 87 45 | ■ Centre antipoison (Lyon) |
| ■ 2C2A | 04 72 11 69 11 |
| 04 50 87 83 00 | ■ SIDA info-service |
| ■ Office de Tourisme | 0800 840 800 * |
| 04 50 95 07 10 | ■ Dépannage EDF |
| ■ Sécurité Sociale | 0810 33 30 74 |
| 0820 90 41 24 | ■ Dépannage GDF |
| | 04 50 37 72 72 |

* Appel gratuit et anonyme

Pour une « qualité de ville »

Aujourd'hui, certains affirment qu'il ne faut pas densifier l'habitation en ville. Ce serait inutile et cela entraînerait une dégradation des conditions de vie. Essayons plutôt d'avoir une démarche objective. D'abord on ne densifie pas pour densifier. La densification est un moyen nécessaire si l'on veut permettre à la fois une poursuite du développement économique et une préservation des grands espaces verts sur un territoire très contraint comme le notre*. Soyons clair. Refusez la densification des centres villes et centres bourgs c'est accepter à terme d'urbaniser des poumons verts comme les Bois de Rosses ou les flancs des Voirons, et de condamner certains milieux naturels et agricoles. Dans la logique du développement durable, nous refusons ce choix.

Refuser la densification c'est s'opposer au développement économique

Où alors, refuser la densification c'est s'opposer au développement économique de la région donc au développement de l'habitat comme si l'on pouvait "construire un mur" autour des territoires pour empêcher les gens de venir. Nous refusons aussi ce repli sur soi impossible et dangereux. Les besoins en logement sont trop importants pour fermer les yeux et rêver à un passé qui n'existe plus. Sachez qu'il faut au minimum construire entre 250 et 300 logements par an uniquement pour maintenir la population du territoire à son niveau actuel. Il faut en effet répondre aux besoins nés des décohabitations (loger les enfants qui grandissent, les couples qui se séparent...). Comme il faut être en mesure de diversifier l'offre de logement pour permettre à tous d'avoir un toit quels que soient les revenus. Nous faisons le choix d'un développement véritablement solidaire. Au contraire de ceux qui osent dire qu'on n'a pas besoin de logements sociaux ou aidés. Quelle ville veulent-ils ? Un "ghetto pour riches" ? Le logement aidé est accessible aux 3/4 de la population française et c'est souvent le seul moyen d'accéder à un logement, y compris pour une partie des "classes dites moyennes". Comment pourrait-on espérer retenir et accueillir les jeunes ménages, si l'on refuse de construire ce type de logement ? D'autant qu'aujourd'hui le logement aidé est de qualité. La ville pour tous, donc la mixité sociale, est notre choix.

Agir localement pour la défense de notre environnement

Nous voulons aussi un territoire dynamique donc créateurs d'emplois**. Il faut bien loger tous ceux qui auront ainsi du travail. Les chefs d'entreprises le disent : aujourd'hui ce qui freine le développement économique c'est souvent l'impossibilité de trouver un toit pour ceux qu'ils pourraient recruter. Enfin si l'on continue à "miter" le territoire non seulement on verra disparaître nos derniers espaces verts mais les gens habiteront de plus en plus loin de Genève et de notre agglomération donc le transit automobile augmentera d'autant plus. Et on ne pourra jamais développer les transports collectifs à des coûts supportables pour nos impôts locaux. Au moment où l'écologie est, à juste titre, au cœur des débats politiques, ayons le courage d'agir localement pour la défense de notre environnement. C'est à l'échelle de toute l'agglomération franco-genevoise qu'il faut un effort collectif de constructions de logements en Suisse comme en France. Être capable de préserver nos zones naturelles, poumons verts de la grande agglomération franco-suisse, c'est aussi le moyen de faire pression sur les genevois pour qu'ils construisent plus et desserrent ainsi la pression sur le marché immobilier. Mais tout cela, nous dit-on, rendrait la ville invivable. Encore une fois, il ne s'agit pas de densifier pour densifier. L'objectif est d'utiliser le foncier de manière plus économe car on ne peut plus se permettre de le gaspiller. On peut diversifier la densification comme le prévoit le PLU d'Annemasse : une densité importante au centre ville, cœur de la vie citadine ; du renouvellement urbain permettant une plus grande mixité sociale comme ce qui est envisagé au Livron et au Château Rouge ; une requalification de friches c'est-à-dire des espaces dévalorisés en terme de paysage, pour créer de nouveaux espaces publics, de nouveaux logements, de nouvelles activités économiques comme pour le quartier Chablais-Gare ; des quartiers moins denses en périphérie du centre ville ; une réappropriation par les Annemassiens des lieux occupés par les voitures (comme les 3 Places) ; des espaces de respiration reliés entre eux pour que chacun se sente bien en ville... Oui, notre choix est bien celui d'une qualité de ville pour une qualité de vie accessible à tous.

Christian Dupessey.
Pour les élus de la majorité

* Il s'agit du territoire du SEGH c'est-à-dire des 12 communes constituant les Communautés de Communes de l'Agglomération Annemassienne et des Voirons.

** Entre juillet 2005 et juillet 2006, le nombre de demandeurs d'emploi sur Annemasse a baissé de 9,8%. Poursuivons nos efforts pour le développement économique.

Rappel : vous pouvez débattre de l'avenir d'Annemasse avec "Annemasse ensemble" en écrivant à l'association (1, rue Docteur Favre - 74100 Annemasse), sur le blog www.annemasse-ensemble.fr (mail : contact@annemasse-ensemble.fr) ou au 06 32 88 49 71.

CONTACT

Association des élus majoritaires d'Annemasse
Hôtel de Ville
74100 Annemasse

A nos lecteurs

Conformément à la loi, les quatre groupes minoritaires du Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression dans chaque parution du JIM. Aussi, dans le souci de préserver une égalité de traitement, nous rappelons à nos lecteurs que cette page d'expression politique doit être équitablement répartie et que chacun des groupes dispose donc d'un quart de page. Le Comité de Rédaction

Groupe UMP & Groupe UDF

Meilleurs vœux à toutes, à tous et à Annemasse

Permettez nous, Chère lectrice, Cher lecteur, de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour vous et tous vos proches afin que cette nouvelle année vous soit particulièrement favorable.

Annemassiens comme nous, quels sont les vœux que nous souhaitons partager pour notre ville, Annemasse, à laquelle nous sommes très fortement attachés.

Premier vœu : la ville elle-même. Souhaitons lui de prendre un nouveau virage vers une convivialité et une chaleur qui lui manquent si cruellement. Comme le soulignait une étude récente, le développement d'Annemasse a connu, depuis trente ans, un empilement de styles sans qu'aucun ne soit jamais privilégié. Il s'ensuit, et c'est nous qui l'affirmons, une espèce de patchwork qui relègue cette ville au statut de simple « unité urbaine », laissant tout visiteur parfaitement indifférent.

Deuxième vœu : la qualité de la ville est une notion subjective, sans doute et nul, pas même un sociologue ou un urbaniste ne se risquerait à la définir. Cependant, quand le plus grand nombre redoute les projets à venir ou pire, devient fataliste, la question de la qualité de la vie se pose. Et quand le rejet ou la crainte l'emportent sur l'adhésion, où est la qualité de la vie ? C'est en tout état de cause l'impression qui se dégage du projet sur-densifiant de Chablais-Gare. Densité, densité, slogan de tous les projets de l'actuelle municipalité. Il faut densifier pour accueillir tous les migrants de tous les horizons qui se dirigent vers notre région. Bienheureuses, les villes voisines, l'équipe municipale d'Annemasse autour de son maire s'occupe de l'accueil des plus défavorisés et les en décharge. Où est alors la mixité sociale, quand les populations intermédiaires ne trouvent plus à se loger, conséquence de la politique du maire ? Souhaitons à Annemasse raison retrouver en matière d'urbanisme pour permettre à chacun de vivre dans une ville harmonieuse, adaptée à ses moyens, accueillante pour tous nos concitoyens, des plus pauvres aux plus riches.

Troisième vœu : le commerce. Une réunion récente, que nous avons organisée au nom des élus de l'opposition municipale, nous a, hélas, conforté dans nos craintes. La priorité à Annemasse, depuis plus de vingt ans, a été le social, pas le commerce. La conséquence est que depuis plus de vingt ans il n'y a aucune politique menée qui prenne véritablement le commerce en considération. Le stationnement insuffisant dans la ville a abouti à décourager les acheteurs et les visiteurs. Le projet enfin lancé de parkings souterrains arrive trop tardivement, alors que le besoin existe depuis des décennies. Thonon ou Annecy les ont réalisés depuis des lustres ! Les 8 000 mètres carrés de surfaces commerciales prévues au projet Chablais-Gare, auraient reçu, selon le Maire d'Annemasse, l'approbation pleine et entière de l'Association « J'aime Annemasse », mais bon nombre de commerçants ont du mal à s'en réjouir. A t'on même étudié l'impact de cette création de surface ? L'équipe municipale dépense pourtant généreusement des milliers d'euros en étude sur le plus petit rond-point, mais sur le commerce, où sont les études ?

Souhaitons donc, pour le commerce annemassien, un avenir moins sombre que celui tracé actuellement. Retenons des propositions simples, mais efficaces, ne serait-ce qu'en termes de dialogues.

Quatrième vœu : simple, très simple : que tout soit mis en œuvre pour que Annemasse cesse d'avoir le taux de chômage le plus élevé du département. C'est le dernier, mais pour nous, il est l'un des plus importants.

Bonne année à toutes et à tous.

M.N.R.

Le M.N.R.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer

F.N.

Le F.N.,
sollicité, n'a pas souhaité
s'exprimer

CONTACT Groupe UMP

Marie-Pierre Berthier / Pascale Mayca
Philippe Marcille
mpberthier@wanadoo.fr

CONTACT Groupe UDF

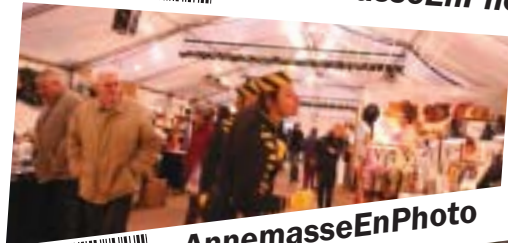
Jean-Pierre BENOIST
udfannemasse@free.fr

La Ville en Flash Back



AnnemasseEnPhoto

BONJOUR L'HIVER 2006



BONJOUR L'HIVER 2006

AnnemasseEnPhoto



3



4



5

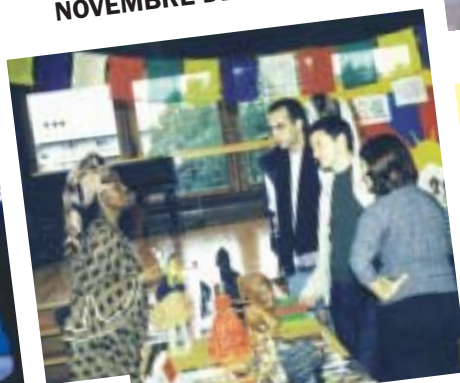


NOVEMBRE DÉCEMBRE 2006

AnnemasseEnPhoto



8



9



10



11



12

1 à 7 - Bonjour l'Hiver 2006. Théâtre de rues, marché de Noël des artisans créateurs, illuminations... La 11^e édition de Bonjour l'Hiver a égayé les fêtes de fin d'année.

8-7 novembre. Une cérémonie conviviale a rassemblé tous les membres des jardins familiaux. A cette occasion, André Becquet, maire-adjoint, a récompensé les meilleurs jardiniers et célébré les plus belles parcelles.

9-Du 11 au 19 novembre. Organisée par un collectif d'associations et soutenue par la Ville, la semaine de la Solidarité Internationale a sensibilisé le public aux enjeux du commerce équitable et du tourisme so-

lidaire, aux droits humains, à l'engagement citoyen des jeunes...

10 - 16 novembre. Les animations organisées dans le cadre de la restauration scolaire ont permis aux enfants de découvrir les spécificités du commerce équitable.

11-13 décembre. Lors de sa traditionnelle cérémonie des récompenses, l'Office Municipal des Sports a récompensé les jeunes champions annemassiens. Le 26 janvier 2007, une nouvelle remise des médailles sera organisée pour tous les adultes ayant obtenu un titre régional, national ou international.

12-21 décembre. Lors de sa visite dans les restaurants scolaires, le Père Noël a pu rencontrer les petits annemassiens avec quelques heures d'avance...

Agenda

JANVIER

Tout le mois

EXPOSITION D'AFFICHES
DU CONCOURS
DU FESTIVAL DU LIVRE 2007
Bibliothèque du Centre

Du 24 au 30

3^{èmes} RENCONTRES
CINÉMATOGRAPHIQUES
Thème : Aux frontières de l'humour
MJC Centre

Vendredi 26

CÉRÉMONIE
DES RÉCOMPENSES DE L'OFFICE
MUNICIPAL DES SPORTS
Complexe Martin Luther King - 19h

FÉVRIER

Jeudi 1^{er}

MOMENTS IMPROMPTUS
Proposé par l'École
Municipale Agréée de Musique
Auditorium - 18h30

Du 3 au 16

UN BILLET
POUR
L'ÉTOILE
Exposition sur
le Projet
urbain
transfrontalier
autour de
la gare
d'Annemasse
Complexe Martin Luther King
De 15h à 19h



Dimanche 11

HALLE AUX COLLECTIONS
Place des Marchés - De 9h à 18h

Jusqu'au 17

ATOM CITIES
Exposition Lire page 14
Villa du Parc
Centre d'art contemporain
Entrée Libre



Pour imprimer le JIM,
la Ville d'Annemasse a choisi un imprimeur
respectueux de l'environnement.

